

## **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101**

---

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu en vidéoconférence, par le biais de Facebook live, le 9 juin 2020 à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil par les moyens de participation suivants;

- par clavardage;
- par courriel transmis à l'avance à l'adresse suivante : [greffe@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-julie.qc.ca)
- par téléphone, à l'avance, au 514 603-7051.

Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour ces demandes de dérogations mineures.

### **DEMANDE N° 20-06 : 760, montée Sainte-Julie – Zone C-308**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Une allée d'accès d'une largeur de 7 mètres depuis l'entrée charretière jusqu'à une profondeur de 1,5 mètre seulement, plutôt que 3 mètres, tel que prévu à la note 1 du tableau 4.10 de l'article 4.6.4.3 du *Règlement de zonage numéro 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 550 714 du cadastre du Québec.

### **DEMANDE N° 20-07 : 328, rue Marie-Curie – Zone C-234**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation d'un bâtiment principal, plus précisément une portion de 1,65 mètre du mur d'un solarium se trouvant à l'arrière du bâtiment, à une distance de 0,6 mètre de la limite latérale droite du terrain, plutôt qu'un mètre, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone H-234, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage numéro 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 430 566 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 22 mai 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate